



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2016 N°3
19 janvier 2016

- Décision du 5 janvier 2016 portant délégation de signature :	
* ordre général	P 2
* ordonnateurs secondaires	P 5
* ressources humaines	P 9
* marchés	P 16
* achats inférieurs à 1000€HT	P 22

Direction territoriale Rhône Saône

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



D E C I S I O N **portant délégation de signature**

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 décembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général, délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions.

Article 2

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, et à l'exception du point I de l'article 1er portant sur les marchés publics, délégation de signature est donnée à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général, et, en son absence, à M. Eric POIRSON, adjoint,
M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M. Sylvain ROBICHON, adjoint,
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M. Nicolas BEAUREZ, adjoint,
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable.

Article 3

Pour signer tous documents relatifs aux affaires courantes juridiques (à l'exception de tout engagement juridique du service) et, en cas d'urgence, agir en justice, déposer plainte (article 1 paragraphe III de la délégation de pouvoir du directeur général), délégation de signature est donnée à :

Mme Naïla KAHLA, chef du bureau des affaires juridiques – direction du développement

Article 4

a) Pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total hors frais et hors abattements ou dégrèvements, rapporté à l'année, inférieur à 4 000 €

b) Pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemin de halage,

délégation de signature est donnée :

Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-1

Article 5

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 05 janvier 2016

**La Directrice territoriale
de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des agents ayant délégation de signature

- pour signer des décisions d'occupation temporaire d'un montant inférieur à 4000 €

- pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemins de halage

Nom	Fonction
Marine LERICOLAIS	Chef du bureau Tourisme, territoires, concessions portuaires (BTTCP- DEV)
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Christophe BEGON	Chef de la subdivision Grand Delta
Maryline REVOL	Chef de la subdivision de Lyon
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Bertrand PERRIN	Chef de la subdivision de Mâcon
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray
	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision de Dole
Christophe HUOT-MARCHAND	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Géraud GANY	Adjoint au chef de la subdivision de Gray



DECISION
portant délégation de signature
relative à la compétence d'ordonnateur secondaire

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

DECIDE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

M. Olivier NOROTTE, directeur adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général, et, en son absence, M. Eric POIRSON adjoint,

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, M. Sylvain ROBICHON adjoint,

M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M. Nicolas BEAUREZ adjoint

M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable.

pour signer :

- les propositions d'engagement comptable des dépenses
- les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux chefs d'unité comptable désignés dans le tableau annexe I- 1, pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 4

Délégation de signature est donnée, en l'absence des chefs d'unité comptable, aux agents désignés dans le tableau annexe I-2 pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 5

Délégation de signature est donnée pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses, aux agents désignés dans le tableau en annexe I -3

Article 6

Délégation de signature est donnée à Mme Fathia BADIN, chef du bureau Comptabilité, et, en son absence, à M. Roland MAGNIN adjoint, pour :

- effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement,
- signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :
 - les engagements comptables de dépenses,
 - les pièces de mandatement des dépenses de toute nature,
 - les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 7

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 05 janvier 2016

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

***SIGNE*
Monique NOVAT**

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

**Liste des chefs d'unité comptable ayant délégation de signature
en matière de pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.**

Nom	Fonction	Unité comptable
Christophe BEGON	Chef de la subdivision Grand Delta	Grand Delta
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et travaux de Beaucaire	Beaucaire/Gd travaux
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision de Dole	Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan	Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray	Gray et Port-sur-Saône
Maryline REVOL	Chef de la subdivision de Lyon	Lyon
Bertrand PERRIN	Chef de la subdivision de Mâcon,	Mâcon
Christophe HUOT-MARCHAND	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs	Vallée du Doubs
	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône	Port-sur-Saône
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux, parc, immobilier	SG -BMGPI
Roland MAGNIN	Chef de l'unité comptable du bureau comptabilité	SG-BC
Eric POIRSON	Adjoint au Secrétaire général , Responsable des ressources humaines	SG-BRHF

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

Liste des agents ayant délégation de signature en cas d'absence des chefs d'unité comptable

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Géraud GANY	Adjoint au chef de la subdivision de Gray
Marie-Josée MICHAUD	Assistante de gestion - SG-BMGPI



D E C I S I O N
portant délégation de signature
en matière de ressources humaines

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu le décret n° 2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies Navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er : Délégation de signature est donnée à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général,
M. Eric POIRSON, adjoint au secrétaire général, responsable des ressources humaines,

Pour signer tout acte et décision en matière de ressources humaines tels que définis à l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 mars 2014, modifiée par décision du 13 juillet 2015, à savoir :

- prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service,
- prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève,
- prendre les décisions d'intérim,
- prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature, concernant les personnels ci-dessous :
 - a/ personnels mentionnés au 1° de l'article 4312-3-1 du code des transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 et par arrêtés ministériels des 2 janvier 2013 susvisés ;
 - b/ personnels d'exploitation des travaux publics de l'État conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;
 - c/ ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'État conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (article L 4312-3-1-2 code des transports) ;
 - d/ agents non titulaires et contractuels de droit public (article L 4312-3-1-3 code des transports) ;
 - e/ salariés régis par le code du travail (article L 4312-3-1-4° du code des transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

Article 2 : Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M. Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,
M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,
Mme Nathalie BALLAND, responsable du bureau communication,

et à MM les chefs de subdivisions, et en cas d'absence, à leurs adjoints désignés dans l'annexe I.

Pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants, concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale,

- autorisations spéciales d'absence suivantes sur présentation des justificatifs correspondants :
 - pour garde d'enfant malade ou pour assurer momentanément la garde,
 - pour les événements de famille suivants :

mariage/ PACS de l'agent,

naissance ou adoption d'un enfant,

mariage d'un enfant,

décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,

décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.

- pour les parents d'élèves,
- pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives,
- pour les femmes enceintes :
 - pour les séances de préparation à l'accouchement,
 - pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.
- ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants,
- mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
- autorisations de remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,
- relevés d'heures (vacations, RTT), relevés d'heures supplémentaires, relevé d'ISH.

Article 3

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée aux encadrants désignés dans l'annexe 2 pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 05 janvier 2016

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Monique NOVAT

Annexe I -

Liste des chefs de subdivision ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour les actes et décisions de gestion courante visés à l'article 2

Nom	Fonction
Christophe BEGON	Chef de la subdivision de Grand Delta
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et travaux de Beaucaire
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Bertrand PERRIN	Chef de la subdivision de Macon
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray
Maryline REVOL	Chef de la subdivision de Lyon
Christophe HUOT-MARCHAND	Chef de subdivision de la Vallée du Doubs
	Chef de la subdivision de Port sur Saône

Liste des adjoints ayant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Géraud GANY	Adjoint à la subdivision de Gray
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau des ressources humaines et formation

Annexe II -

Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

SIEGE

Nom	Fonction
Lionel ROYER	Chef du bureau des Affaires générales et de la programmation (DGD)
Nicolas VIAUD	Chef du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Chef du bureau Environnement (DGD)
Sylvie DEVUN	Responsable bureau sécurité et services à la navigation (DGD)
Maurice DOUSSON	Chef du bureau information géographique (DGD)
Nicolas BEAUREZ	Chef du bureau d'Études de Lyon (DI)
Dominique DUNAND	Chef du bureau d'Études de Besançon (DI)
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux, parc, immobilier (SG)
Sylvain ROBIER	Chef du bureau Sécurité prévention (SG)
Philippe HARAT	Chef du bureau Commande publique (SG)
Fathia BADIN	Chef du bureau Comptabilité (SG)
Alain BERNARD	Chef du bureau informatisation (SG)
Naïla KAHLA	Chef du bureau Affaires juridiques (BAJ -DVE)
Rachid BIOUD	Chef du bureau Économie, transport et prospective (BETP- DVE)
Benjamin FAUVEAU	Chef de la mission territoriale de développement PACA/LR
Marine LERICOLAIS	Chef du bureau Tourisme, territoires, concessions portuaires (BTTCP -DEV)
Sofia HASSED	Chef du bureau Gestion et Qualité des opérations (BGQO- DI)
Florent BUCHWALTER	Chef de la mission conseil, gestion, modernisation (CGM)
Claudine BARDIN-FLOIRAS	Agent comptable secondaire

Annexe II -

Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

SUBDIVISIONS

Nom	Fonction
Subdivision de Grand Delta	
GAUDILLIERE Jean-Louis	Responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
BOCASSINI Gil	Chef d'équipe poste écluse Saint-Gilles
ZAPPELLA Francis	Chef d'équipe entretien Saint-Gilles
Subdivision de Dole	
GUILLEMOT Jean	Responsable exploitation entretien travaux neufs
FRANCIOLI Régis	Coordonnateur maintenance CRR
CHANIET Claude	Chef d'équipe exploitation
COGET Mickaël	Chef d'équipe exploitation travaux
CLAVIER Jean-Luc	Chef d'équipe responsable CE Dole
LOUIS Lionel	Chef d'équipe responsable CE Moulin des Malades
Subdivision de Frontignan	
SCHNEIDER Philippe	Responsable du centre exploitation Palavas
VIOLLIN Joseph	Responsable domanial
PUARD Gilles	Chef d'équipe responsable exploitation Palavas
DEPERRIAUX Bruno	Chef d'équipe responsable matériel Palavas
Subdivision de Gray	
BONADEI Édouard	Chef d'équipe responsable exploitation
JAONAH Jean-Charles	Chef d'équipe adjoint au responsable maintenance Petite Saône
CLAVIER Dominique	Chef d'équipe responsable CE Auxonne
RACE Hervé	Chef d'équipe responsable CE Gray
Subdivision de Lyon	
PIEROT Maxime	Responsable secteur Rhône aval et centre d'exploitation Fillon
SADONNET Thierry	Responsable secteur Saône et site éclusier de Rochetaillée Lyon
Subdivision de Port sur Saône	
MILLERAND Jean-Jacques	Responsable exploitation maintenance Petite Saône
LEBLEUX Jacky	Chef d'équipe maintenance atelier Port-sur-Saône
VACELET Pierre	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Cendrecourt
JOFFRIN Henri	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Port-sur-Saône

Nom	Fonction
Subdivision de la Vallée du Doubs	
PAUTOT Laurent	Responsable entretien-exploitation VDD Sud
DRILLIEN Élisabeth	Responsable pôle administratif
THEVENOT Vincent	Responsable pôle domaine
BEDEAUX Bruno	Responsable maintenance
FIGUEROO Charles	Responsable entretien-exploitation VDD Nord
MARBACH Claude	Chef d'équipe exploitation VDD Nord
ROUHIER Gildas	Chef d'équipe adjoint travaux VDD Nord
COUR Alexandre	Chef d'équipe exploitation VDD Sud
BIGNET Gérard	Chef d'équipe entretien VDD Sud
VUILLIER Eric	Contrôleur travaux



D E C I S I O N **portant délégation de signature** **en matière de marchés publics**

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,

M Mohammed SAIDI, secrétaire général,

Pour signer tout acte et décision en matière de marchés publics tels que définis au paragraphe I de l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 mars 2014, à savoir :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, et accord-cadres, d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accord-cadres, quel qu'en soit le montant,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accord-cadre, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général, et, en son absence M. Eric POIRSON adjoint,
M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, à M. Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,

pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre et accord-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accord-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accord-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT.

Article 3

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux chefs d'unité, chefs de subdivision désignés dans l'annexe I-1, et, en cas d'absence, aux adjoints désignés dans l'annexe I-2, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- conclure tout marché de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 20 000 €HT.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans les tableau annexes I-2 et I-3, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 15 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 €HT.

Article 5

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 05 janvier 2016

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

***SIGNE*
Monique NOVAT**

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

**Liste des chefs d'unités, chefs de subdivision et adjoints ayant délégation de signature pour l'article 3
(marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre < 20 000 € HT)**

Nom	Fonction
Lionel ROYER	Chef du bureau des Affaires générales et de la programmation (DGD)
Nicolas VIAUD	Chef du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Chef du bureau Environnement (DGD)
Sylvie DEVUN	Responsable bureau sécurité et services à la navigation (DGD)
Sofia HASSED	Chef du bureau gestion et qualité des opérations (Ingénierie)
Nicolas BEAUREZ	Chef du bureau d'Études de Lyon (Ingénierie)
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire (Ingénierie)
Alain BERNARD	Chef du bureau Informatisation (SG)
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux et parc, Immobilier (SG)
Sylvain ROBIER	Chef du bureau Sécurité prévention (SG)
Naïla KAHLA	Responsable du bureau des affaires juridiques
Christophe BEGON	Chef de la subdivision de Grand Delta
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray
Maryline REVOL	Chef de la subdivision de Lyon
Bertrand PERRIN	Chef de la subdivision de Mâcon
	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Christophe HUOT-MARCHAND	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Marine LERICOLAIS	Chef du bureau Tourisme, territoires, concessions portuaires (BTTCP-DEV)
Dominique DUNAND	Chef du bureau d'Études de Besançon (Ingénierie)

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

**Liste des agents ayant délégation de signature
pour l'article 3 (marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre < 20 000 € HT) en cas d'absence du chef de bureau ou de subdivision
et pour l'article 4 (marchés < 15 000 € hors prestations intellectuelles)**

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Géraud GANY	Adjoint au chef de la subdivision de Gray
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marie-Josée MICHAUD	Assistante de gestion SG -BMGPI

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-3

Liste des agents ayant délégation de signature pour l'article 4 (marchés < 15 000 € hors prestations intellectuelles)

Nom	Fonction
Direction –communication	
Nathalie BALLAND	Chef du bureau Communication
Secrétariat général / Sécurité-Prévention	
Bernard VANDAELE	Conseiller Sécurité Prévention
Subdivision de Grand Delta	
Georges PIGNOT	Responsable Travaux
Jean-Louis GAUDILLERE	Responsable du centre d'exploitation de St Gilles
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
Didier HERIT	Technicien en charge de l'exploitation
Michel BLONDEL	Technicien en charge des études et de l'environnement
Jocelyn ROYER	Technicien en charge de la maintenance
Sébastien COLLARD	Technicien en charge de la sécurité et du développement
Subdivision de Dole	
Jean GUILLEMOT	Responsable Exploitation entretien travaux neufs
Jean-Louis BATAILLARD	Responsable Domaine fluvial et travaux
Régis FRANCIOLI	Coordonnateur maintenance CRR
Subdivision de Frontignan	
Philippe SCHNEIDER	Chef du centre d'exploitation de Palavas
Joseph VIOLLIN	Responsable domanial
Bruno DEPERRIAUX	Responsable matériel
Gilles PUARD	Responsable chantiers

Subdivision de Gray	
Subdivision de Lyon	
Maxime PIEROT	Responsable Rhône aval
Vincent PRIN-ABEIL	Responsable Rhône amont
Thierry SADONNET	Responsable Saône
Franck THOLLET	Responsable du domaine fluvial
Subdivision de Mâcon	
Philippe MAUGER	Responsable ouvrages
Noël CORGET	Responsable environnement
Lionel CONVERT	Responsable linéaire
Serge SAHUC	Technicien en charge de la sécurité et de la maintenance chenal
Subdivision de Port-sur-Saône	
Jean-Jacques MILLERAND	Responsable Exploitation-maintenance Petite Saône
Subdivision de la Vallée du Doubs	
Bruno BEDEAUX	Responsable maintenance
Laurent PAUTOT	Responsable Exploitation
Éric VUILLIER	Responsable Travaux
Charles FIGUEROO	Responsable entretien / exploitation secteur Montbéliard
Vincent THEVENOT	Responsable Domaine et maisons éclusières



DECISION
portant délégation de signature
en matière d'achats inférieurs à 1000 € HT

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

DECIDE

Article 1er

Délégation de signature est donnée aux **agents désignés dans le tableau annexe I-1, dans la limite de leurs attributions et compétences**, et sous le contrôle des chefs de subdivisions et chefs d'unité comptable, pour signer les actes et décisions en matière d'achat de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 1 000 € HT.

Article 2

Toute décision antérieure est abrogée. La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 05 janvier 2016

La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE

SIGNE

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des agents ayant délégation de signature
pour effectuer des achats inférieurs à 1000 €HT

Nom	Fonction
Direction - Communication	
BLANCHON Didier	Gestionnaire de la vedette le Rhône
Subdivision de Grand Delta	
MONITOR Jean-Pierre	Responsable travaux
SUAU Emmanuel	Responsable maintenance
CHARRIER Frédéric	Technicien maintenance
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
BARON Éric	Responsable secteur amont et interventions TP.
PATER Jean Sylvère	Responsable maintenance des ouvrages
RIGOLLET Cyril	Responsable entretien secteur aval et balisage
Subdivision de Dole	
COGET Mickaël	Responsable maintenance CRR
BOITET Camille	Responsable mécanique et HS
CHANIET Claude	Responsable exploitation
BARTHE Olivier	Technicien maintenance
Subdivision de Frontignan	
PUARD Gilles	Responsable exploitation
DEPERRIAUX Bruno	Responsable matériel
Subdivision de Gray	
BONADEI Édouard	Responsable exploitation
CHARTON Fabrice	Responsable maintenance
CLAVIER Dominique	Responsable entretien
RACE Hervé	Responsable entretien
JAONAH Jean-Charles	Adjoint au responsable maintenance Petite Saône
Subdivision de Lyon	
TOMEZAK Patrick	Gestionnaire site de FILLON
COQUELIN Bernard	Correspondant local Hygiène et Sécurité
PERRIN Yves	Responsable de l'équipe entretien à FILLON

Nom	Fonction
Subdivision de Mâcon	
DAURET Jacques	Entretien des ouvrages
DONGUY Dominique	Gestion des fournitures, COT et TH
CLERC Patrick	Entretien voie d'eau
MATHURIAU Rémy	Entretien voie d'eau
BIEVLIET Christophe	Bathymétrie
CALARD Renaud	Atelier Mâcon
Subdivision de Port-sur-Saône	
LEBLEUX Jacky	Responsable entretien
VACELET Pierre	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Cendrecourt
JOFFRIN Henri	Responsable entretien-exploitation
VIEILLARD Julien	Responsable pôle maintenance
Subdivision de la Vallée du Doubs	
GUIGNARD Anne - Marie	Responsable domaine
MARBACH Claude	Adjoint exploitation
CHAGROT Olivier	Travaux maisons éclusières
PAN Jean-Michel	Gestionnaire matériel
ROUHIER Gildas	Adjoint travaux
CORDIER Vincent	Gestionnaire matériel
HUMBERT Dominique	Chef d'équipe maintenance
COUR Alexandre	Chef d'équipe exploitation VDD Sud
BIGNET Gérard	Chef d'équipe entretien VDD Sud